T

TIRELLON · ARCHIVES DU MONDE CONNU

TRADITIONS PHILOSOPHIQUES · ÉCOLE DU SERMENT VIVANT

DU SERMENT VIVANT

Traité fondateur de Voryn Caldeth

Exégète-Scribe de la première génération du Pacte
Annoté en marge par Poesios, son successeur dans l'École du Serment Vivant
Collationné et scellé par les Archivistes du Grand Archivum d'Aen Doravel
Salle des Savoirs Vivants — An 220 du Pacte

SOUS L'AUTORITÉ DU CONSEIL DU FER

Le serment ne vaut pas parce qu'il réussit. Il vaut parce qu'on le tient sans savoir s'il réussira.

PRÉAMBULE — LES ARCHIVISTES DU GRAND ARCHIVUM

Ce que nous gardons ici n'est pas un livre comme les autres. C'est le premier.

Voryn Caldeth l'écrivit quand les serments tombaient autour de lui comme des pierres descellées. Il ne savait pas s'il serait lu. Il ne savait pas si le Pacte tiendrait. Il écrivit quand même.

Nous ne connaissons pas l'année exacte de sa main. La première génération du Pacte n'a pas toujours daté ce qu'elle fondait. Nous savons seulement qu'aucun traité ne la précède — et que toute la pensée du Serment en descend.

Les notes de la marge ne sont pas de lui. Elles sont de Poesios, qui vint après, qui le crut sans le comprendre tout à fait, et qui ne cacha aucun de ses doutes. Nous les avons gardées telles quelles. L'Ordre ne corrige pas ses pères. Il les transmet.

Ce qui est gardé ici fut cru. C'est assez pour qu'on le garde.

— Scellé sous l'autorité du Conseil du Fer, Grand Archivum d'Aen Doravel

Je n'écris pas pour les hommes qui tiennent. Ceux-là n'ont pas besoin de moi. J'écris pour le temps qui vient de tomber sur nous, et pour ceux qui le traversent en se demandant ce qui leur reste.

Les dieux se sont tus. Nos pères les ont entendus se taire ; moi, je n'ai connu que le silence. Et dans ce silence, les hommes ont fait ce qu'ils ont pu — ils se sont donné un Pacte, faute de pouvoir se donner un ciel. Six rois ont juré sur la pierre de Norwyn que leur parole tiendrait lieu de loi. Ce jour-là, le monde n'a pas été sauvé. Il a seulement reçu une chance.

Cette chance s'appelle le serment. Et je la vois se défaire.

Je vois des hommes jurer le matin et trahir le soir. Je vois des fils renier ce que leurs pères avaient scellé de leur sang. Je vois la parole donnée traitée comme une monnaie — qu'on dépense quand elle sert, qu'on oublie quand elle pèse. Et je vois que personne ne sait plus dire pourquoi c'est grave. On sent que c'est grave. On ne sait plus le dire. C'est pour cela que j'écris : non pour défendre le serment, mais pour qu'on retrouve les mots de ce qu'on perd en le rompant.

Alors je commence par le commencement.

Un serment n'est pas une promesse. La promesse engage ce qu'on fera ; le serment engage ce qu'on est. On peut manquer à une promesse et demeurer soi-même, diminué d'un peu. On ne manque pas à un serment sans cesser, en partie, d'être un homme.

Car voici ce que j'ai fini par comprendre, et ce que ce traité tout entier voudra défendre. La bête vit selon ce qu'elle est. Elle ne promet rien, elle ne trahit rien ; elle suit sa faim, sa peur, son sang, et nul ne le lui reproche. L'homme seul peut se lier par un mot à ce qu'il

n'a pas encore fait. L'homme seul peut tenir contre sa faim, contre sa peur, contre son propre sang, parce qu'il a dit qu'il tiendrait. Ôtez-lui cela, et vous ne lui ôtez pas une vertu parmi d'autres. Vous le rendez à la bête.

Voilà pourquoi la question que je pose n'est pas une question d'école. Elle est la seule qui vaille, au temps où nous sommes : qu'est-ce qu'un serment vaut vraiment ? Vaut-il quand il coûte ? Vaut-il quand on l'a juré sous la contrainte ? Vaut-il quand celui qui l'a prononcé est mort depuis longtemps, et que nous en portons encore le poids ?

Je ne sais pas si mes réponses tiendront. Je sais que la question, elle, ne peut pas attendre que le monde aille mieux pour être posée. On ne pense pas le serment dans la paix. On le pense dans la nuit, quand il se brise — ou jamais.

De ce qu'un serment engage

J'ai dit que la promesse engage ce qu'on fera, et le serment ce qu'on est. On me répondra que je joue sur les mots — qu'un serment n'est qu'une promesse plus solennelle, et que je donne le nom d'être à ce qui n'est qu'un degré. Je veux montrer qu'il n'en est rien, et que la différence n'est pas de degré mais de nature.

Quand je promets de labourer ton champ, je m'engage sur un acte. L'acte est devant moi, hors de moi ; je le ferai ou ne le ferai pas, et si je ne le fais pas, j'aurai manqué à une tâche. Je resterai celui que j'étais — un homme qui, ce jour-là, a failli. Mais quand je jure, je ne m'engage pas seulement sur l'acte. Je m'engage à demeurer celui qui l'a juré. Je dis : l'homme que je serai demain sera tenu par la parole de l'homme que je suis aujourd'hui, quand bien même demain ne le voudrait plus.

Voilà ce que la bête ne peut pas faire, et c'est en cela qu'elle est bête. Elle n'est pas vile ; elle est seulement entière à chaque instant. Elle a faim, elle mange. Elle a peur, elle fuit. Elle ne se tient aucune parole d'un jour à l'autre, car elle n'a pas de lendemain qui l'oblige — elle n'a que des présents qui se succèdent. L'homme aussi a faim, peur et désir. Mais l'homme peut dire un mot aujourd'hui qui le liera demain contre sa faim, contre sa peur, contre son désir. Le serment est l'acte par lequel un homme se rend continu à travers le temps. Il cesse d'être la suite de ses humeurs pour devenir quelqu'un — un seul, qui dure.

C'est pourquoi je dis que le serment engage l'être, et non par emphase. Parce qu'il est, à la lettre, ce qui fait tenir ensemble l'homme d'hier et l'homme de demain. Ôtez les serments d'une vie, et il ne reste pas un homme libre : il reste une poignée d'instants qui ne se doivent rien.

De la mort partielle

On comprend alors ce qu'est vraiment le parjure. Ce n'est pas un mensonge de plus. Le menteur trompe autrui ; le parjure se défait lui-même. Celui qui rompt son serment prouve qu'il n'est pas un, qu'il est gouvernable par ce qui passe, que l'homme de demain peut renier l'homme d'hier dès que cela l'arrange. Il a tué en lui la part qui tenait les deux ensemble.

J'appelle cela une mort, et je pèse le mot. Le parjure continue de marcher, de manger, de rire. Son cœur bat. Mais quelque chose en lui ne répond plus — la part qui était capable de durer. Le plus grave est que cette mort ne se voit pas. Nul juge ne la constate. Lui seul la connaît d'abord ; puis, peu à peu, ceux qui l'ont vu rompre apprennent à ne plus compter sur lui — non parce qu'une loi les y oblige, mais parce qu'ils ont compris qu'il n'y a plus personne, en lui, à qui se fier. Le parjure se trahit avant de trahir.

> *Tu écris que rompre, c'est revenir d'un pas vers la bête. Je l'ai cru aussi, Voryn. Puis j'ai vu un homme rompre un serment pour en tenir un autre, plus haut — et ce n'était pas la bête en lui qui parlait, c'était ce qu'il avait de plus humain. Ta thèse ne prévoit pas cet homme. Elle suppose qu'on ne rompt que par faiblesse, jamais par déchirement. Je ne te corrige pas : je note l'endroit où tes mots ne suffisent plus aux miens. Tu n'avais pas vu cet homme. Moi, je n'arrive pas à l'oublier.*
>
> ENMARGE·POESIOS

De la liberté de rompre

Et pourtant — je dois le dire ici, car tout le reste en dépend — un serment ne vaut que parce qu'il peut être rompu. Si tenir parole nous était imposé comme la pierre est contrainte de tomber, il n'y aurait pas de serment : il y aurait une loi de nature, et nul mérite à s'y plier. Ce qui donne au serment son poids, c'est qu'à chaque instant je pourrais le briser, et qu'à chaque instant je ne le fais pas. La fidélité n'a de prix que sur fond de trahison possible.

Je le note maintenant parce que cette vérité, qui semble une simple remarque, va bientôt me coûter cher. Car si la liberté fait le serment, que vaut un serment qu'on a juré sans être libre ? Et si je suis tenu par ma propre parole, le suis-je par celle qu'un autre a donnée avant moi, et que je n'ai jamais prononcée ? Ces deux questions sont les pierres sur lesquelles ma thèse peut se fendre. Je ne les écarterai pas. Je vais les regarder.

Du serment arraché

Voici le premier cas qui menace tout ce que j'ai dit. Un homme a une lame sur la gorge. On lui dit : jure, ou tu meurs. Il jure. Plus tard, la lame écartée, doit-il tenir ?

Si je réponds oui, je dis qu'un mot suffit à lier un homme, même quand ce mot lui a été pris comme on prend une bourse à un voyageur sur la route. Si je réponds non, j'ouvre une porte par où tous les parjures du monde voudront passer — car il n'est pas un traître qui ne se dise, après coup, qu'on l'avait bien forcé.

Je réponds non. Mais je vais dire pourquoi, et à quel prix.

J'ai posé que la liberté fait le serment. Ce n'était pas une parure de mon raisonnement ; c'en était le pivot. Un serment lie l'être parce que l'être s'y est engagé librement — parce qu'il a pu ne pas le faire, et l'a fait quand même. Ôtez la liberté, et il ne reste qu'une bouche qui remue. La lame sur la gorge ne parle pas à l'homme ; elle parle à sa peur. Et la

peur n'est pas l'homme — c'est précisément la part de lui qui le rapproche de la bête. Un serment arraché par la terreur n'engage pas plus celui qui l'a dit qu'un cri ne l'engage. Ce n'est pas un serment faible. Ce n'est pas un serment du tout.

De ce qui contraint et de ce qui coûte

Mais je vois déjà la porte ouverte, et la foule des parjures qui s'y presse. « J'étais contraint », diront-ils tous. Le débiteur qui ne veut plus payer, le soldat qui ne veut plus servir, l'époux qui ne veut plus tenir — tous jureront qu'on les avait forcés. Si ma règle leur donne raison, elle ne vaut rien : un principe qui absout tout le monde n'a jamais lié personne.

Il me faut donc tracer une ligne, et la tenir.

La voici. La contrainte vraie ôte la liberté au moment où l'on jure. Le coût, lui, ne vient qu'après. Ce sont deux choses, et on les confond toujours. L'homme à qui l'on présente la lame n'a pas le choix : il jure ou il meurt, à l'instant même. Mais l'homme qui a juré librement et découvre plus tard que sa parole lui pèse, lui coûte, lui déchire les mains — celui-là n'a pas été contraint. Il a été fidèle, et la fidélité s'est révélée plus lourde qu'il ne l'avait cru. Le poids d'un serment n'est pas une contrainte. C'est le serment lui-même, qui se fait sentir.

C'est pourquoi rompre un serment arraché n'est pas une mort partielle : rien, en cet homme, ne s'était engagé qu'il pût trahir. Tandis que rompre un serment qui coûte, c'est tuer la part de soi qui avait promis de tenir, même à ce prix. La même rupture, et deux destins de l'âme entièrement opposés — selon qu'il y avait, ou non, un homme libre à l'origine.

> *Ta ligne est juste, Voryn. Je l'ai tenue. Mais tu ne l'as tracée que sur le parchemin ; moi, j'ai dû la poser sur des hommes vivants, et elle ne coupe pas aussi net dans la chair que dans l'encre.*
>
> ENMARGE·POESIOS

Voilà ma ligne : on ne demande pas « cela t'a-t-il coûté ? » — tout vrai serment coûte — mais « étais-tu libre quand tu as juré ? ». La première question, tous les parjures la posent en leur faveur. La seconde, peu osent y répondre franchement.

Et pourtant je ne me cacherai pas que cette ligne, si nette qu'elle paraisse, s'estompe dès qu'on quitte la lame et le feu. Car entre l'homme libre et l'homme terrorisé s'étend tout un pays sans bornes. Celui qui jure pour épargner non sa propre vie mais celle de son fils était-il libre ? Celui qui jure ruiné, affamé, sans autre issue que la parole qu'on exige de lui ? Je sais reconnaître la lame sur la gorge. Je sais moins bien reconnaître la main qui serre lentement. Je laisse cette ombre au seuil de ma règle, faute de savoir l'en chasser.

> *Cet homme dont tu parles — celui qui jure pour son fils — je l'ai connu. Il a tenu, et son fils a vécu, et lui s'est éteint de l'avoir tenu. Était-il libre ? Je ne sais toujours pas. J'ai cessé de chercher la réponse ; j'ai gardé l'homme.*
>
> ENMARGE·POESIOS

J'ai parlé du serment qu'on n'était pas libre de donner. Reste le plus difficile : le serment qu'on n'a jamais donné du tout, et qui nous tient pourtant — celui de nos pères.

Du serment qu'on n'a pas juré

Le second cas est plus redoutable que le premier, car il ne menace pas seulement ma thèse — il menace ce sur quoi nous vivons tous.

Voici. Un homme meurt. Il avait juré, de son vivant, un serment qui engageait les siens après lui. Son fils naît lié par une parole qu'il n'a jamais prononcée. Doit-il tenir ce qu'un autre a juré pour lui ?

Mon principe devrait me forcer à dire non. Je l'ai répété : la liberté fait le serment. Or le fils n'a pas été libre. Il n'a pas pu ne pas jurer — il n'a rien juré du tout. Il est né dedans, comme on naît dans une langue ou sous un ciel. Si je suis fidèle à ce que j'ai posé, je dois reconnaître qu'aucun serment ne lie celui qui ne l'a pas donné, et rendre le fils libre de la parole du père.

Mais je ne peux pas dire cela. Car si je le dis, je ne libère pas seulement un fils d'une dette privée. Je défais le Pacte. Le Pacte des Hommes n'a pas été juré par nous. Il a été juré à Norwyn par six rois dont les os sont en poussière, et il nous tient encore — moi qui écris, toi qui lis, et l'enfant qui dort cette nuit sous un toit que ce serment protège. Si nul n'est lié par le serment d'un mort, alors le Pacte n'est qu'un vieux parchemin, et nous ne sommes liés par rien.

Voilà l'épreuve. Mon principe sauve le fils et tue le Pacte. Le Pacte sauve le monde et brise mon principe. Il me faut les tenir tous les deux — ou avouer que je me suis trompé depuis le début.

De l'héritage et de la dette

Je crois qu'on peut les tenir, et voici comment.

On a cru jusqu'ici que le fils héritait d'une chaîne. Il n'hérite pas d'une chaîne. Il hérite d'un don. Le serment du père ne lui a pas seulement légué une obligation — il lui a légué tout ce que cette obligation a rendu possible : un nom qui le protège, une paix où il a grandi, un toit, des terres, un monde tenu debout par la parole des morts. Le fils n'a pas juré. Mais chaque jour, il reçoit. Et l'on ne peut pas garder le don en reniant la dette qui l'accompagne — c'est une seule et même chose, qu'on prend ou qu'on laisse entière.

Voilà où la liberté revient. Elle n'était pas dans le moment du serment, qu'il n'a pas vécu. Elle est dans ce qu'il fait maintenant. Le fils est libre — pleinement libre — de répudier le

serment du père. Mais à une condition, et elle est juste : qu'il rende d'abord tout ce que ce serment lui a donné. Qu'il quitte le nom, la terre, la paix, le toit. Qu'il sorte du Pacte en restituant ce que le Pacte lui a valu, et alors nul ne le tiendra plus. Presque personne ne le fait. On garde le don et l'on voudrait renier la dette. Or ce silence, cette jouissance continuée de l'héritage, vaut serment. Celui qui garde ratifie. On ne naît pas obligé. On le devient en acceptant ce que l'obligation nous a transmis.

Ainsi le Pacte tient — non parce que des morts nous commandent, mais parce que nous vivons chaque jour de ce qu'ils ont juré, et que nous ne le rendons pas.

Et pourtant — encore une fois je dois m'arrêter au bord de ma propre règle — il y a une chose que le fils ne peut pas rendre. Il peut quitter la terre, le nom, le toit. Il ne peut pas rendre la langue qu'il a apprise dans cette paix, ni l'homme qu'il est devenu d'avoir grandi à l'abri de ce serment. Une part de l'héritage ne se restitue pas, car elle n'est plus dans ses mains : elle est en lui. De celle-là, il ne sera jamais libre, quoi qu'il rende. Je tiens donc ma réponse — mais en sachant qu'elle laisse, elle aussi, un homme à demi lié qu'aucune justice ne saura tout à fait délier.

> *Tu écris sur le serment hérité, Voryn, et en te lisant je m'aperçois que je suis le tien. Je n'ai jamais juré de te suivre. J'ai grandi dans tes mots comme cet enfant dans sa paix, et aujourd'hui je ne sais plus penser le serment sans toi. Je pourrais te combattre. Je ne pourrais pas te rendre. Tu as raison jusqu'au bout : on ne restitue pas ce qu'on est devenu. Je te garde, faute de pouvoir faire autrement — et parce que je ne le voudrais pas.*
>
> ENMARGE·POESIOS

De la nuit où j'écris

J'ai posé ma thèse, et je l'ai menée jusqu'aux deux endroits où elle pouvait se briser. Elle n'a pas cédé. Mais je serais un menteur si je disais qu'elle en est ressortie intacte. Elle a tenu — en laissant derrière elle deux hommes qu'elle ne sait pas tout à fait délivrer : celui que la main serre lentement, et celui qui ne peut pas rendre ce qu'il est devenu. Je n'ai pas refermé ces ombres. Je les ai nommées, et nommer n'est pas guérir. C'est tout ce qu'un homme honnête peut faire quand il pense dans la nuit plutôt que dans la lumière.

Car c'est la nuit autour de moi, je ne l'oublie pas. Pendant que j'écrivais ces pages, des hommes ont juré et trahi, et le monde n'a pas tremblé pour si peu. Rien de ce que j'ai dit n'a retenu une seule main sur le point de rompre. Je le sais. Un traité n'arrête pas un parjure ; au mieux, il lui ôte l'excuse de ne pas savoir ce qu'il fait.

Alors pourquoi écrire ?

Parce que je ne sais rien faire d'autre contre la nuit que d'y poser des mots, et parce que poser ces mots est, à sa manière, un serment. Je n'ai pas demandé qu'on me croie. Je n'ai pas la force d'obliger quiconque. J'engage seulement l'homme que je suis envers celui qui me lira — quel qu'il soit, où qu'il soit, dans quelque nuit que ce soit. Je tiens ma parole en

l'écrivant. Je la jette devant moi sans savoir si une main, plus loin, se tendra pour la saisir.

Voilà ma dernière conviction, et la plus nue. Le serment ne vaut pas parce qu'il réussit. Il vaut parce qu'on le tient sans savoir s'il réussira. Les six rois de Norwyn ne savaient pas si leur Pacte tiendrait ; ils ont juré quand même, et nous sommes là. Je ne sais pas si mes mots tiendront ; je les écris quand même. C'est peut-être tout ce que le serment a jamais été : une parole donnée à l'aveugle, contre la nuit, et tenue parce que la donner sans la tenir reviendrait à n'avoir jamais été un homme.

Que celui qui me lit fasse de ces pages ce qu'il voudra. Qu'il les corrige, qu'il les combatte, qu'il les oublie. Je ne demande qu'une chose, la seule qu'un mort puisse demander à un vivant : qu'il ne dise pas que je n'avais pas tenu.

> *La main que tu cherchais, Voryn, c'est la mienne. Je l'ai tendue sans savoir, comme toi, si je tenais autre chose que du vent. Je ne sais toujours pas si tu avais raison sur tout — j'ai marqué partout où tes mots manquaient aux miens. Mais j'ai reçu tes pages, et je ne les ai pas rendues. Selon ta propre règle, cela me lie. Alors je tiens. Je ne dirai pas que tu n'avais pas tenu — je le dirai à celui qui viendra après moi, et qui prendra ces pages à son tour. La nuit n'est pas finie. Mais nous sommes deux, maintenant, à ne pas l'avoir rendue.*
>
> EN MARGE, À LA DERNIÈRE PAGE · POESIOS

Conservé au Grand Archivum d'Aen Doravel · Salle des Savoirs Vivants · An 220 du Pacte